

CONCOURS PHOTOS

↘
Jusqu'au 26 janvier

À vélo, c'est toujours plus beau !

Organisé par la Véloterie – Atelier vélo à Cahors

Règlement du concours photos 2025

L'association La Véloterie, atelier vélo à Cahors, organise un concours photo gratuit, ouvert à toutes et tous, photographes amateurs et photographes professionnels (2 catégories).

THÈME DU CONCOURS : A vélo, c'est toujours plus beau !

Les photos devront s'inspirer des valeurs prônées par la Véloterie, à savoir : la solidarité, l'entraide, la convivialité, le partage, le respect de l'environnement, l'attention portée aux générations futures. Un vélo, en entier ou partiellement, devra impérativement figurer sur l'image.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au dimanche 26 janvier inclus.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

S'inscrire via le formulaire d'inscription disponible au lien suivant :

<https://framaforms.org/bulletin-dinscription-concours-photo-a-velo-cest-toujours-beau-1734019792> ↘

Chaque participant·e peut présenter trois photos au maximum sans contraintes de date et de lieu de leur réalisation.

Les photos sont à envoyer au format JPG, en haute définition (15 million de pixels), à l'adresse mail suivante : laveloterie46@gmail.com via une plateforme de transfert comme : WeTransfer ou DropBox. Préciser impérativement pour chaque photo :

- le nom et prénom du photographe
- la date et le lieu de prise de vue
- une légende photo de 100 caractères maximum (facultatif).

Les participant·e·s déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre, sans aucune exigence, à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support (numérique ou physique) de l'association ou de ses partenaires, pour une durée de 10 ans. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de sélection aura pour mission de sélectionner les photos des participants de façon anonyme. En conséquence, aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur quatre critères :

- cohérence avec le thème du concours et avec les valeurs prônées par la Véloterie
- originalité des clichés
- intérêt artistique
- qualité technique

La Véloterie se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

La Véloterie se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

La Véloterie s'engage à mentionner, systématiquement, pour chaque photo utilisée lors d'une exposition ou sur un support numérique, le prénom et le nom de l'auteur.

PRIX ET RÉCOMPENSES

Les lauréats et les lauréates verront leur production imprimée en grand format sur bâche et exposée pour la soirée anniversaire des 3 ans de la Véloterie, ainsi que lors d'évènements organisés par la Véloterie ou par ses partenaires.

Des cadeaux seront remis aux gagnants du concours, par catégorie. Des mentions spéciales viendront éventuellement compléter le palmarès. Le contenu des lots seront précisés avant la clôture du concours.

L'annonce des résultats sera proclamée par voie de presse, en présence du jury. Les gagnant-e-s seront informés préalablement par téléphone ou par courriel à l'issue du vote du jury.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Clôture des inscriptions : 26 janvier 2025
laveloterie46@gmail.com
www.laveloteriecahors.fr

